

DÉLIBÉRATION N° DL20210073 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

- M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;
- Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;
- Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;
- Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;
- M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

**SITE DE NOVACIÉRIES - REQUALIFICATION FONCIÈRE DE LA HALLE 14 -
CONVENTION OPÉRATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND, SAINT-
ETIENNE MÉTROPOLE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE-
ALPES (EPORA)**

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

La commune, Saint-Etienne Métropole et l'EPORA se sont engagés depuis 2006 dans un important projet de requalification des anciens sites GIAT du quartier de Novaciéries. Ce projet d'aménagement sur le long terme a fait l'objet d'une concession d'aménagement avec la SPL Cap Métropole en 2012 et a abouti à la réalisation de l'Ecoquartier « Novaciéries ».

Le projet d'aménagement urbain à vocation économique, de compétence communautaire est en grande partie réalisé à ce jour. Il prévoyait 38 000m² de locaux d'activités requalifiés, 6 300 m² de bureaux, 25 hectares de surface économique répartis sur 3 secteurs complémentaires dont 7,5 hectares de terrain à construire initialement et largement commercialisés, un pôle de loisirs et de vie au travers d' « Hall in One ».

Sur le secteur est de Novaciéries, EPORA est propriétaire de deux friches industrielles, la Halle 14 et la Halle 39, acquises dans le cadre de la convention opérationnelle 42B026, échue depuis le 30 décembre 2020. Les parties souhaitent mettre en œuvre un programme de requalification foncière de ces deux friches dans le cadre de deux conventions opérationnelles distinctes.

La présente convention porte sur la requalification foncière de la Halle 14,

Le projet est porté par Saint-Etienne Métropole qui s'engage à acquérir les biens mobilisés et préparés par l'EPORA.

La commune est collectivité partenaire pour cette opération.

Les biens acquis par l'EPORA, après travaux de désamiantage, déconstruction et démolition partielle, et dépollution, seront aménagés pour permettre la réalisation d'un programme de bureaux et d'un hôtel d'entreprises. Le programme vise à répondre à une demande économique en s'appuyant sur une offre foncière renouvelée dans le tissu urbain existant et dans le cadre d'un Ecoquartier de centre ville.

La convention 42B064 vise à régler les modalités techniques et financières relatives à cette opération. Elle est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 32 voix pour,

6 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme

Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

1 sans participation M. Hervé REYNAUD

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention opérationnelle n°42B064 concernant la Halle 14, entre la commune de Saint-Chamond, Saint-Etienne Métropole et l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD